

TAXES FONCIÈRES TAXES D'HABITATION

Partenaire depuis 1997 des DDEC, Diocèses, Congrégations
Religieuses, OGEC et Associations

RÉMUNÉRATION AU RÉSULTAT

L'étude des Taxes est gratuite. Les adhérents du réseau **UNME** bénéficient d'un taux de rémunération de notre cabinet abaissé à 30% HT du montant des remboursements obtenus.

DES RENTRÉES NETTES DE TRÉSORERIE

Des dégrèvements rétroactifs jusqu'à 6 années et une économie récurrente pour le futur.

AUCUNE DÉMARCHE DE VOTRE PART

Toutes les démarches sont effectuées par notre équipe.

L'ÉTUDE DE VOS TAXES

20% Diminution
annuelle

La Louisiane LA ROCHE-SUR-YON

59% Diminution
annuelle

Foyer le Home Familial PARIS

DES POSSIBILITÉS D'EXONÉRATIONS

3 Documents
seulement

CONVENTION

Elle définit le cadre de notre étude.

MANDAT

Il nous permet d'effectuer toutes les démarches à votre place.

TAXES 2019

La copie du dernier avis d'imposition suffit : Taxe Foncière – Taxe d'Habitation

CIF – 3 rue Lafayette – BP 21
33024 BORDEAUX Cedex

05 57 80 74 40

contact@cif-conseil.fr – www.cif-conseil.fr